

***POLITIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE :
REEMPLACER LA COERCITION PAR LA PROMOTION***

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX
SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU
QUÉBEC**

MARS 2001

***POLITIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE :
REEMPLACER LA COERCITION PAR LA PROMOTION***

**Mémoire du Conseil du patronat du Québec
présenté à
la Commission des États généraux
sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec**

Mars 2001

. . .

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) remercie la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec de lui permettre de présenter les voies d'action qu'il privilégie en vue d'assurer l'avenir de la langue française au Québec.

Fondé en 1969, le CPQ regroupe 103 fédérations et associations patronales du Québec aux intérêts les plus variés, tant du secteur primaire que secondaire et tertiaire, ainsi que près de 400 membres corporatifs également de tous les secteurs, dont la plupart des cent plus grandes entreprises québécoises. Les membres du CPQ (qui y sont représentés directement ou par l'intermédiaire de leurs associations), dans l'ensemble, emploient près de 70 % de la main-d'œuvre québécoise.

La responsabilité première du CPQ est d'élaborer et de diffuser les points de vue patronaux sur un ensemble de questions. À cet égard, il s'efforce avant tout, dans le cadre de son statut de porte-parole du patronat d'apporter à la société québécoise une contribution positive à la solution de nombreux problèmes.

État de la situation

Le caractère français du Québec, l'importance de le préserver et la spécificité culturelle qui s'y rattache ont toujours été au cœur des préoccupations du Conseil du patronat du Québec. Au fil des ans, dans nos différents mémoires, nous avons plaidé pour la promotion des entreprises québécoises francophones et nous avons souscrit à l'évolution de la société en ce qui a trait à la préservation de la langue de la majorité. Notre démarche a toujours été accompagnée de la défense et de la sauvegarde des droits des minorités et de leurs institutions.

En soutenant la valorisation du français, le CPQ a toujours souhaité la promotion des francophones, de leur bien-être et de leur progrès. Pour nous, la question de la langue s'associe invariablement avec l'amélioration du niveau de vie et le développement économique dans le contexte nord-américain où domine l'anglais. Cela dit, il y a indiscutablement un progrès par rapport à l'époque où le monde des affaires était surtout identifié au Board of Trade de Montréal.

Nous sommes conscients que la langue ne peut être laissée au jeu de la libre concurrence, qui la conduirait directement à sa mise au rancart. Sous cet aspect, nous croyons que l'intervention de l'État est indispensable à la préservation de l'espace francophone au Québec, comme dans le reste du Canada d'ailleurs. Cependant, cette intervention doit être bien soupesée afin d'éviter la création d'une zone d'exclusion ou d'un particularisme étroit qui auraient pour effet de marginaliser le Québec et l'empêcher ainsi de participer au rendez-vous de la croissance économique nord-américaine, et mondiale.

Nous croyons résolument qu'une réglementation bien dosée et une application déterminée – mais souple – des politiques en matière linguistique sont de nature à rencontrer les deux nécessités que sont la promotion de la culture francophone et celle d'un Québec situé dans le peloton de tête des leaders à l'échelle canadienne.

La Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec a principalement reçu pour mandat de dégager des perspectives et des priorités d'action pour l'avenir de la langue française au Québec. C'est dans cette optique que le CPQ fait part de la perception du monde des affaires quant à la situation de la langue française au Québec et quant aux principaux défis que nous avons à relever comme société.

Le français au travail a progressé

À notre avis, le français au Québec a nettement progressé au cours des années tant dans son utilisation dans les milieux de travail que dans l'image projetée dans l'affichage ou dans les raisons sociales. Les statistiques officielles de 1996 indiquent que, globalement, les francophones occupent la majorité des postes de décision et de gestion dans les entreprises privées. S'il y a chez nous certaines inquiétudes à ce chapitre, elles tiennent davantage des conséquences d'acquisition d'entreprises canadiennes et québécoises par des intérêts étrangers et non francophones qui pourraient remettre en cause certains acquis.

Les disparités salariales défavorables aux francophones que l'on constatait dans les années 60 et 70 ont été presque complètement éliminées. La connaissance exclusive de l'anglais n'est plus rentable au Québec.

Tout n'est pas parfait, certes. Certains secteurs particuliers, surtout dans la région de Montréal, méritent d'être soutenus. La situation a progressé et elle continue de le faire.

Des entreprises importantes du Québec se sont démarquées en mettant de l'avant des projets novateurs pour valoriser et stimuler l'utilisation du français dans leur secteur. L'Office de la langue française a reconnu les efforts de certains d'entre eux en leur décernant ses prix annuels *Mérites du français au travail*.

Les limites de l'approche coercitive

Une étude réalisée par le Conseil de la langue française, en 1997 (*Le français, langue d'usage public au Québec en 1997, rapport de recherche*), révélait que 78 % de la population de la région métropolitaine de Montréal utilisait principalement le français en public. Ces données n'ont pas réussi à calmer l'ardeur de certains groupes alarmistes. Plusieurs intervenants du débat sur la langue font référence à des données sur la langue d'usage à la maison sur l'île de Montréal ou, encore, au nombre d'allophones qui préfèrent poursuivre leurs études collégiales dans un collège anglophone. Ils réclament une coercition accrue dans le domaine de la langue d'affichage et une intensification de la francisation dans les entreprises; ils proposent également d'étendre au niveau collégial l'obligation de poursuivre les études en français.

L'approche légaliste a pourtant atteint ses limites; il faut davantage concentrer nos énergies à concevoir des approches proactives plutôt que de recourir à la « surréglementation ».

On peut toujours déplorer certains effets de la mondialisation, mais c'est une réalité qui est là pour rester, et avec laquelle il faut composer. Aucune loi, aussi valable soit-elle, ne pourra empêcher que l'anglais soit la langue commune entre les divers pays sur le réseau Internet. La persistance à légiférer ne satisfera que ceux qui cherchent des justifications pour entretenir ou susciter des querelles stériles entre les divers groupes qui composent la société québécoise. La question qu'il faut se poser, c'est : Quel devrait être le rôle de l'État pour assurer à la société québécoise le plein épanouissement de son développement?

La *Charte de la langue française* a joué un rôle essentiel et elle demeure indispensable pour faire contrepoids aux pressions qui s'exercent toujours sur le français. Son application doit maintenant faire une place plus large à la promotion et au soutien de la langue française.

Le CPQ estime que le gouvernement du Québec devrait écarter l'approche punitive vis-à-vis les entreprises qui éprouvent plus de difficultés à se conformer rigoureusement à la loi, et opter plutôt pour des moyens qui feraient appel à la collaboration des associations patronales. Pour progresser davantage dans la francisation des entreprises, il faut maintenant innover et privilégier des approches plus ciblées comme l'assistance professionnelle, les mesures financières incitatives ou, encore, la mise en valeur d'expériences réussies de francisation.

RECOMMANDATION

QUE LE QUÉBEC, TOUT EN MAINTENANT LA LOI 101, CONSACRE RÉSOLUMENT SES ÉNERGIES À LA PROMOTION ET AU SOUTIEN DE LA LANGUE FRANÇAISE PLUTÔT QU'À L'ÉLABORATION D'UNE SURABONDANCE DE RÈGLEMENTS CONTRAIGNANTS.

Les défis

1) *La qualité du français*

Des consultations menées auprès de nos membres nous informent que la langue française est de piètre qualité chez un bon nombre d'employés dont la langue maternelle est pourtant le français. Les sommes consacrées par les Québécois au chapitre de l'éducation sont énormes et, pourtant, les dirigeants d'entreprise constatent que la qualité de la langue se détériore. Il est inconcevable d'avoir des employés qui n'ont pas appris à bien s'exprimer, même s'ils ont fait des études poussées. Nos observations concordent avec celles du professeur Jacques Henripin¹ qui, pour illustrer la maîtrise très insuffisante de leur langue maternelle chez beaucoup de ses étudiants canadiens-français, notait que de tous les étudiants francophones qu'il avait côtoyés dans son université au cours des quarante dernières années (Africains, Belges, Canadiens français, Français, Haïtiens, Suisses), ce sont les Canadiens français qui, en moyenne, maîtrisaient le moins bien leur langue.

C'est pourtant par la maîtrise de sa propre langue que l'individu acquiert des connaissances et accède aux diverses technologies. Savoir lire, savoir écrire, savoir s'exprimer oralement, voilà autant d'habiletés qu'il faut développer dans un monde où la plupart des emplois exigent le traitement de l'information qui se présente sous mille et une formes. C'est en parlant et en écrivant un français impeccable que les Québécois imposeront le respect du français au Québec.

¹ M. Jacques Henripin est démographe et a été professeur à l'Université de Montréal pendant de nombreuses années.

L'État, comme l'école et la famille, a un rôle à jouer. Il lui appartient de donner l'exemple en ce qui a trait à la langue française au sein de la société québécoise elle-même. À ce sujet, il est notamment déplorable qu'il ait mis fin aux services linguistiques offerts il y a quelques années par les bureaux régionaux de l'Office de la langue française. Ce service était particulièrement utile aux entreprises. Tout se passe aujourd'hui comme si l'État ne conservait que son rôle policier en matière linguistique, ce qui, trop souvent, a pour effet de discréditer ses interventions dans ce secteur.

L'État québécois a également un rôle majeur à jouer auprès de ses partenaires de la francophonie. Un effort particulier de concertation devrait permettre aux pays de la francophonie de se doter de politiques communes pour défendre le fait français sur leur territoire et de collaborer plus étroitement en matière d'immigration. Dans le cadre de la mondialisation, où l'anglais domine, une telle concertation est indispensable à la sauvegarde de la langue française.

RECOMMANDATIONS

QUE LE GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS PRENNE LES MOYENS NÉCESSAIRES POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE À TOUS LES NIVEAUX.

QUE LE GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS PRENNE L'INITIATIVE D'UNE CONCERTATION DES PAYS DE LA FRANCOPHONIE POUR DÉVELOPPER DES POLITIQUES COMMUNES VISANT À SAUVEGARDER ET PROMOUVOIR LA LANGUE FRANÇAISE.

2) *La francisation des entreprises*

La francisation des entreprises a connu de grands progrès depuis l'entrée en vigueur de la *Charte*, mais la situation paraît actuellement stagnante. On semble avoir atteint le noyau dur d'entreprises, souvent tributaires de l'économie internationale, qui utilisent des technologies nouvelles où l'anglais occupe une place prépondérante. Plutôt que de renforcer les approches législatives et réglementaires blindées, nous croyons qu'il serait plus utile pour les organismes gouvernementaux responsables de la langue de soutenir de façon ciblée et personnalisée les entreprises qui présentent des difficultés. Le programme de subventions à frais partagés pour la francisation des logiciels nous apparaît plus prometteur que l'approche bureaucratique de certification et de répression qui caractérise trop souvent les actions des officiers de la langue.

La petite et moyenne entreprises est souvent, particulièrement dans la région métropolitaine de Montréal, le lieu d'intégration des immigrants au marché du travail. C'est aussi dans ces PME que se développe la nouvelle économie. C'est essentiellement par une politique de promotion et de soutien adaptée à la réalité de ce type d'entreprises que la francisation pourra progresser. La plus grave erreur serait de ne recourir qu'à la coercition pour tenter d'infléchir une action positive à l'égard de cette question.

RECOMMANDATION

QUE LE GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS RECOURE À DES MESURES DE SOUTIEN CIBLÉES ET PERSONNALISÉES POUR AIDER LES ENTREPRISES À SE CONFORMER À LA POLITIQUE DE FRANCISATION.

3) *L'importance de la langue seconde dans l'économie mondialisée*

Même s'il s'avère important de poursuivre nos efforts pour maintenir la qualité du français au travail, nous devons nous adapter aux nouvelles réalités de la mondialisation du commerce. Les Québécois francophones sont trop souvent défavorisés dans ce marché où il faut maîtriser la langue anglaise, devenue la langue universelle des communications, tant au plan commercial qu'au plan technique.

En ce début de millénaire, il est évident que l'avenir appartient à celles et à ceux qui savent utiliser les principaux moyens de communication. Contrairement à ce que certains peuvent penser, la connaissance et la pratique d'une langue seconde ne sauraient nuire à l'apprentissage et à la maîtrise de la langue française puisqu'il faut d'abord maîtriser sa propre langue pour s'approprier celle des autres.

À la fin de leurs études secondaires, les élèves devraient être en mesure de communiquer correctement en français tout en ayant une connaissance suffisante de la langue anglaise pour pouvoir s'exprimer adéquatement. Dans certains milieux, on prend prétexte du choix d'un certain nombre d'étudiants allophones de poursuivre leurs études collégiales dans un cégep anglophone pour préconiser l'abandon du libre choix linguistique au cégep. Il s'agit d'un faux problème illustrant que ces étudiants, insatisfaits de l'enseignement de l'anglais langue seconde dans les écoles francophones se voient obligés de poursuivre leur formation en anglais pour suppléer aux ratés de l'enseignement de l'anglais aux niveaux primaire et secondaire.

La solution est connue : il faut cesser de faire de la politique avec l'apprentissage de la langue seconde. Dans le débat actuel sur l'apprentissage de l'anglais, seule la dimension pédagogique doit compter et l'enseignement doit donc être amélioré.

RECOMMANDATIONS

QUE LE GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS RECONNAISSE QUE, DANS UN CONTEXTE DE MONDIALISATION, LA CONNAISSANCE DE L'ANGLAIS, ET MÊME D'UNE TROISIÈME LANGUE, CONSTITUE UN ATOUT ESSENTIEL POUR TOUT QUÉBÉCOIS.

QUE LE GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS SE DONNE COMME OBJECTIF QUE TOUS LES QUÉBÉCOIS PUISSENT COMMUNIQUER EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS À LA FIN DE LEURS ÉTUDES SECONDAIRES.

Conclusion

Le CPQ souhaite que la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec résiste à la tentation de recommander de nouvelles mesures législatives ou réglementaires contraignantes qui auraient pour effet de marginaliser le Québec et l'empêcher ainsi de participer au rendez-vous de la croissance économique nord-américaine, et mondiale. Le cadre réglementaire actuel est suffisant.

Pour pallier les difficultés dans certains domaines, nous préconisons une approche de support, de soutien et de conciliation de la part des organismes dédiés aux affaires et à la langue plutôt qu'une approche punitive. Nous croyons que recourir à la répression doit être fait en dernière instance et que l'intervention par des pairs doit être avant tout privilégiée. Surtout, les

interventions doivent viser les secteurs en difficulté de façon plus ciblée; il faut se garder de généraliser un problème lorsqu'il peut être circonscrit.

Le gouvernement devrait accentuer ses efforts pour renforcer la collaboration entre les zones linguistiques francophones et accroître l'importance de l'immigration, idéalement en provenance des pays de la francophonie.

Le gouvernement devrait se doter d'un plan d'action pour améliorer la formation de base en ce qui a trait à la maîtrise de la langue maternelle française et de la langue seconde, des sciences et des technologies. C'est par la qualité de la formation que nous servirons le mieux l'intérêt des Québécoises et des Québécois dans une économie qui repose de plus en plus sur la qualité du capital humain. Il ne faudrait pas craindre de recourir, pour les jeunes francophones, à des programmes d'immersion en anglais à la fin du primaire et du secondaire pour ouvrir la voie à l'apprentissage de la langue seconde.

Le gouvernement devrait faciliter aux entreprises l'accès à des logiciels et à des portails informatiques français. Il en existe beaucoup dans différents domaines et le support gouvernemental pour les débusquer et les rendre accessibles serait d'un grand secours pour la francisation de tout le secteur en développement que constitue celui du commerce électronique.